

Paris, le 24 juin 2015

/ COMMUNIQUE DE PRESSE / COMMUNIQUE DE PRESSE /

Propositions des maires de France en faveur de la laïcité

François BAROIN, président, André LAIGNEL, 1er vice-président délégué, Patrick MOLINOZ et Gilles PLATRET, respectivement co-présidents du groupe de travail Laïcité, ont présenté aujourd'hui les positions et propositions de l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité en faveur de la laïcité.

Créé lors du dernier congrès des maires en novembre 2014 et installé le 4 février dernier, ce groupe de travail s'est vu confier la mission de concevoir une «boîte à outils» de la laïcité à destination des maires de France confrontés à des difficultés concrètes. L'objectif est d'informer les maires des règles de ce qu'on pourrait qualifier de «bonne conduite laïque» et de les aider dans l'exercice de leurs responsabilités et compétences. Les maires sont en effet les premiers garants et les premiers défenseurs, au quotidien, du principe de laïcité qui donne cœur à la République.

Les travaux de ce groupe sont fondés sur l'analyse du droit, de la jurisprudence et de la pratique. Ils ont notamment été alimentés par de nombreuses auditions et contributions ainsi que par les retours d'expériences des maires sur le terrain, tant sur les difficultés rencontrées que sur les initiatives locales mises en œuvre. Le réseau des associations départementales de maires s'est également mobilisé.

L'AMF a donc présenté aujourd'hui les grandes lignes du vadémécum à usage des maires, examinées au Comité directeur du 4 juin dernier et arrêtées par le Bureau du 17 juin 2015. Il fera l'objet d'une publication en septembre. Les principales propositions et recommandations aux maires portent notamment sur : le financement des associations ; les crèches et la politique en faveur de la petite enfance ; la restauration scolaire ; l'encadrement des activités périscolaires et extra-scolaires ; l'égalité filles-garçons ; les activités sportives et culturelles ; la neutralité des élus, des agents publics, des bâtiments publics ; les cérémonies républicaines et le protocole ; les lieux de culte et de sépulture.

L'AMF a également annoncé un plan d'actions qui s'inscrit dans la durée et vise à répondre aux préoccupations concrètes des élus. Elle saisira en particulier les ministères et organismes concernés sur plusieurs sujets dont les sorties scolaires, les demandes de déscolarisation, le financement des lieux de cultes...

Le groupe de travail Laïcité poursuivra sa mission et initiera en particulier un travail d'information en direction des maires, avec le relais des associations départementales.

De plus, un débat sera organisé sur ce sujet au prochain Congrès des maires et des présidents d'intercommunalités de France qui se tiendra du 17 au 19 novembre 2015.

Compte tenu du contexte particulier, lié notamment aux événements de janvier, mais aussi plus largement des interrogations qui traversent la société sur l'identité républicaine, l'AMF considère qu'il est essentiel que personne n'instrumentalise la nécessaire revitalisation du principe de laïcité. Elle estime que seul son respect rigoureux garantit un vivre ensemble apaisé dans une société pluraliste.